

# **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**

**Du 11 décembre 2014**

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absents excusés : Bernadette CHAMBRETTI, Eric LAGARDE.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) PLU : choix du bureau d'études,
- 2) Règlement des salles des fêtes,
- 3) Consultations d'architectes pour le projet d'agrandissement de la médiathèque,
- 4) Dénomination de la voie du lotissement « le plantié » à Ceignac,
- 5) Clôture des budgets des lotissements (les Chênes, les Terrasses du Viaur),
- 6) Utilisation du local technique du terrain de Quilles,
- 7) Décisions modificatives,
- 8) Questions diverses.

## **1) PLU : choix du bureau d'études**

Conformément à la dernière séance du conseil municipal, la commission chargée de ce dossier a sélectionné les propositions de deux bureaux d'études : H et D 12 et Rural Conseil dont les offres correspondent le mieux aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Les coûts respectifs de ces études sont de 30 991.00 euros HT et 29 886.00 euros HT. Toutefois, la commission a relevé une différence notable dans la composition des deux bureaux d'études : le premier est plus étoffé que le deuxième (Mme BARCELO COUDERC travaille seule).

Un vote à main-levée choisit le cabinet H et D 12 avec 11 voix, contre 6 pour le cabinet Rural Conseil.

Les candidats évincés seront informés de cette décision et M. le Maire prendra contact avec H et D 12 afin de cadrer le calendrier de cette procédure.

## **2) Règlement des salles des fêtes**

M. le Maire donne lecture de ce document qui avait été transmis aux élus avant la réunion. Quelques modifications mineures y sont apportées et il est approuvé à l'unanimité.

Il sera transmis aux gestionnaires des 3 salles, mis en ligne sur le site de la Commune.

D'un point de vue pratique, 2 exemplaires seront remis aux bailleurs pour signature avant que le gestionnaire n'en récupère un.

Concernant les associations de la Commune, un règlement leur sera proposé à la signature une fois par an.

## **3) Consultation d'architectes pour agrandissement médiathèque**

Christine LACOMBE et les bénévoles de la médiathèque ont élaboré un programme définissant les besoins : M. le Maire en donne lecture ; il s'agit principalement d'améliorer l'acoustique afin que plusieurs groupes soient accueillis en même temps sans se gêner mutuellement ; d'avoir une salle indépendante fermée et enfin de créer un espace pour avoir plus de rayonnages en section adulte et jeunesse.

M. le Maire propose de lancer une consultation d'architecte ; les réponses sont souhaitées pour le mois de février 2015 afin d'être examinées lors de la séance du conseil municipal de ce même mois. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **4) Dénomination de la voie du lotissement le Plantié à Ceignac**

Il est décidé, à l'unanimité, de dénommer cet impasse « Impasse de la Landette » avec des numéros impairs pour les 3 habitations en cours de construction.

## **5) Clôture des lotissements les Chênes et les Terrasses du Viaur**

### Lotissement Les Chênes

Ont été réalisés 349 640 euros de travaux pour 404 147 euros de recettes (vente de terrains) laissant apparaître un excédent de 54 507 euros.

Or, les terrains nécessaires à la réalisation de cette opération ont été achetés avec le budget de la Commune pour 118 600 euros.

De plus, les travaux de voirie provisoire et définitive, notamment la rue des Frênes, ont été payés avec le budget du lotissement et s'élèvent à 56 355 euros TTC.

M. le Maire propose donc de virer sur le budget de la Commune les 54 507 euros et de clôturer ce budget. Le conseil municipal valide cette proposition.

#### Lotissement Les Terrasses du Viaur

Ont été réalisés 110 195.30 euros de travaux HT pour 124 438.38 euros de recettes d'où un excédent de 14 243.08 euros. Il sera reversé sur le budget de la commune car divers réseaux (pluvial et assainissement du parking au dessous de l'école) ont été payés sur le budget communal et le budget assainissement.

Le Conseil Municipal valide cette opération ainsi que la clôture du budget de ce lotissement.

### **6) Utilisation du local technique des quilles à Magrin**

Le club-house ayant été agrandi, l'association des Quilles de Huit dispose d'assez de place dans ce nouveau bâtiment et a décidé de libérer le local appelé « cabane des quilles », situé à l'entrée du terrain de quilles à Magrin.

Ce dernier intéresse le comité des fêtes de Magrin pour y stocker du matériel.

Le Conseil Municipal valide donc la décision d'attribuer au comité des fêtes de Magrin l'utilisation du local « cabane des quilles » (les 2 associations s'échangeront les clés de ce bâtiment).

Alain CROZES évoque le devis de l'électricien POUGET pour modifier les commandes de l'éclairage du terrain de quilles : deux solutions sont chiffrées. Revoir sur place et avec le club de quilles ces deux possibilités afin d'en inscrire une au budget 2015.

### **7) Décisions modificatives**

Lot. Les Terrasses du Viaur : afin d'effectuer le virement de l'excédent de 14 242.72 euros du budget du lotissement vers le budget communal, il convient d'ajouter au compte 6522, 302.80 euros qui seront pris sur le compte 6045.

M. le Maire propose d'ajouter 6 877.33 euros au chapitre 012 (traitements) en prenant les crédits sur les dépenses imprévues ;

D'intégrer les dépenses de voirie réalisées par le lotisseur du lotissement des Augustinous à Magrin pour 18 454 euros (opération d'ordre) ;

De régulariser le compte de liaison (compte 181) entre la Commune et le service assainissement par une écriture sans décaissement de 224 010.73 euros aux comptes 181 et 1068.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces écritures.

### **8) Questions diverses**

→ Rallye du Rouergue : les associations ont été consultées pour savoir si elles désiraient participer à cette manifestation en tenant une ou plusieurs buvettes ; à ce jour seule une association a répondu positivement.

M. le Maire rappelle que David MAZARS doit aller avec T GUILLEMIN se rendre compte sur place pour savoir si un accès piéton peut être créé de la Prade vers le Caussanel (seul endroit où le public pourrait être regroupé pour voir le passage des automobiles).

Il est décidé d'attendre le début de l'année pour se positionner sur la participation de la Commune à cet événement (2 500 euros de subvention) une fois que toutes les associations auront répondu à notre sollicitation et que le Rallye ait refait un point sur l'itinéraire.

→ Cédric ENJALBERT signale la présence d'un nids de frelons asiatiques au dessous du village de Magrin sur la RD 616 : chercher la parcelle et le propriétaire afin de le contacter en vue de sa destruction.

→ Subvention DETR 2015 : M. le Maire propose que l'on dépose un dossier pour la requalification de l'ancienne cantine de Ceignac Alain CROZES s'occupe de demander des devis pour le prochain conseil municipal afin qu'une délibération de demande de subvention soit actée pour un dépôt de dossier en Préfecture au 21 janvier 2015.

→ M. le Maire présente le rapport sur la qualité de l'eau effectué par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Ségala (SIAEP).

→ L'ADM de l'Aveyron propose d'attribuer une subvention pour les communes sinistrées du sud Aveyron : le Conseil Municipal décide de verser 1 000 euros.

→ Aménagement de la RD 603 : les plans sont présentés aux élus ; les travaux débuteront après la voie ferrée pour se terminer au carrefour de la Palousie.

L'appel d'offres sera lancé prochainement pour une réponse fin janvier 2015.

Il conviendra d'inscrire au budget communal les dépenses du cheminement piéton (estimé à 25 000 euros) compris dans l'appel d'offres mais non pris en charge par le Département, ainsi que les bordures du cimetière vers le village.

→ Les travaux de l'aire de co-voiturage des Molinières sont arrêtés en raison du temps.

→ Monuments aux morts de Magrin : après recherches et vérifications des noms des personnes mortes pour la France, la plaque du monument aux morts de Magrin sera donc rectifiée.

Michel COUFFIGNAL s'occupe d'effectuer une vérification de la plaque de Ceignac afin de la mettre à jour si besoin (mettre à jour la liste regroupant les noms des 3 monuments aux morts).

→ Maison AVAL : la Communauté de Communes va se prononcer sur un éventuel achat pour une revente à un artisan (attention au PLU pour prévoir l'extension éventuelle de ce bâtiment).

→ Très haut débit : une réunion a eu lieu avec M. le Préfet à ce sujet ; l'idée est de faire porter ce projet (tous les foyers aveyronnais devront avoir 8 méga octé pour la réception d'Internet) par le SIEDA.

Le coût est évalué entre 8 et 10 euros par an et par habitant sur 15 ans, financés par les structures intercommunales.

Le SIEDA présentera ce projet à la Communauté de Communes mardi 16 décembre.

→ Communauté de Communes

- M. le Maire indique qu'il a visité le bâtiment d'Exapack sur la zone de Montvert ; un rendez-vous avec le nouveau directeur de cet établissement sera pris pour organiser le déneigement de cette zone (horaires du début du déneigement).

Il a également visité le bâtiment du scieur GARRIC.

Sur la zone de Montvert, il convient de régler un problème de parking sur le domaine public pour les personnes qui travaillent dans le bâtiment loué par M. CALVET.

- Projet de transfert de compétences de la commune vers la communauté de communes pour la petite enfance (relais assistante maternelle et ALSH) : les conseils communaux doivent en parler en leur sein et ce débat reviendra lors du prochain bureau de la communauté de communes le 7 janvier prochain.

- M. le Maire évoque son rendez-vous avec M. le Sous-Préfet et les 2 vice-présidents de la communauté de communes, Mrs COSTES et CAMBON.

L'Etat est sensible aux problèmes qui gravitent autour de l'agglomération du Grand Rodez et notamment avec la problématique des communes de Baraqueville, Camboulazet et Manhac. Il s'est engagé à subventionner les études concernant la création du Grand Ségala, projet qu'il trouve pertinent.

Une Commission Départementale de Coopération Intercommunale est programmée vendredi 19 décembre.

→ Hélène GERAUD indique qu'elle a assisté à l'assemblée générale du SMICA.

→ Eric CARRARA fait remonter le souhait de la famille SENEZET de voir installer un lampadaire en face chez Odile MARTY pour sécuriser l'arrivée et le départ des enfants : faire faire une étude pour le budget 2015.

→ Alain CROZES effectue un bilan des dernières dépenses engagées pour les bâtiments communaux :

- aménagement de la salle des fêtes de Milhac : 8 482.45 TTC,
- mises aux normes WC salle des fêtes de Magrin : 16 708 euros TTC et 15 298 euros TTC pour ceux de la salle des fêtes de Ceignac,
- acoustique PPE : 4 899.66 euros TTC,
- remplacement chaudière école de Magrin : 9 505 euros TTC (on attend un certificat d'économie d'énergie pour cette installation),
- 511 euros pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes de Magrin.

→ Voici les réunions ou rencontres à marquer dans les agendas :

- inauguration des bâtiments de l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala, lundi 15 décembre à 14 h à Cassagnes,
- réunion le 5 janvier 2015 à la médiathèque pour la prochaine lettre municipale (initialement prévue le 6 janvier),
- réunion d'adjoints, mercredi 7 janvier 2015 à 9 h en Mairie,

- Conseil Municipal, jeudi 15 janvier 2015 à 20 h 30 en Mairie,
- Cérémonie des vœux aux associations le samedi 10 janvier 2015 à 17 h à la salle des fêtes de Magrin (les élus sont invités à signaler en Mairie un éventuel empêchement avant le 5 janvier) ,
- Cérémonie des vœux aux maisons de retraite de Ceignac : dimanche 11 janvier à 15 h à Marie Immaculée, suivie de Ste Marthe vers 16 h (Dominique CAVAROC, Stéphanie CROZES, Marie-Laure FUGIT, Anne-Laure ALBAGNAC, Eric CARRARA, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES et M. le Maire participeront à cette manifestation).

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

PS : Le bénéfice du Téléthon est désormais connu : il s'élève à 4 134.34 euros.